

38



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le mardi 3 mai 2011

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le mardi 3 mai 2011

13 h

Prière.

L'hon. M^{me} Coulombe accueille à l'Assemblée législative M^{me} Preeti Saran, consule générale de l'Inde au Canada.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de personnes intéressées de Napan et des environs, qui exhortent le gouvernement à garder ouverte et convenablement l'école primaire de Napan. (Pétition 29.)

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision d'abolir le crédit d'impôt pour production cinématographique. (Pétition 30.)

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau une pétition du conseil municipal de Saint-Léolin, qui s'oppose à la fermeture projetée de l'école Le Maillon. (Pétition 31.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de personnes intéressées de Miramichi, qui exhortent le gouvernement à construire une nouvelle école primaire — maternelle-5^e année — afin de remplacer les écoles de leur collectivité qui ont été fermées. (Pétition 32.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Northrup :

26, *Loi modifiant la Loi sur le transport des produits forestiers de base*;

par l'hon. M^{me} Blais :

27, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*;

28, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*.

M. Boudreau donne avis de motion 52 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, échangée depuis le 12 octobre 2010 entre le ministre de la Santé, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité,

l'Hôpital Dr Everett Chalmers, la ministre de la Santé et tout membre du personnel ou ministère associés aux organismes susmentionnés, relativement au nombre de patients de soins de longue durée qui occupent des lits pour soins aigus à l'Hôpital Dr Everett Chalmers, y compris toute recommandation ou suggestion quant à la façon de régler la situation.

M. Fraser donne avis de motion 53 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, échangée depuis le 12 octobre 2010 entre le ministère de la Santé, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité, l'Hôpital du Haut de la Vallée, la ministre de la Santé et tout membre du personnel ou ministère associés aux organismes susmentionnés, relativement au nombre de patients de soins de longue durée qui occupent des lits pour soins aigus à l'Hôpital du Haut de la Vallée, y compris toute recommandation ou suggestion quant à la façon de régler la situation.

M. Haché donne avis de motion 54 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance de tout genre, depuis le 12 octobre 2010, entre le ministère de la Santé, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité, l'Hôpital régional de Campbellton, la ministre de la Santé et tout membre du personnel ou ministère associés aux agences ci-dessus, portant sur la question du nombre de patients de soins de longue durée qui occupent les lits de soins aigus à l'hôpital régional de Campbellton, y compris toute recommandation ou suggestion afin de traiter la situation.

M. Kenny donne avis de motion 55 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, échangée depuis le 12 octobre 2010 entre le ministère de la Santé, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité, l'Hôpital régional Chaleur, la ministre de la Santé et tout membre du personnel ou ministère associés aux organismes susmentionnés, relativement au nombre de patients de soins de longue durée qui occupent des lits pour soins aigus à l'Hôpital régional Chaleur, y compris toute recommandation ou suggestion quant à la façon de régler la situation.

M. Doucet donne avis de motion 56 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, échangée depuis le 12 octobre 2010 entre le ministère de la Santé, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité, l'Hôpital régional de Saint-Jean, la ministre de la Santé et tout membre du personnel ou ministère associés aux organismes susmentionnés, relativement au nombre de patients de soins de longue durée qui occupent des lits pour soins aigus à l'Hôpital régional de Saint-Jean, y compris toute recommandation ou suggestion quant à la façon de régler la situation.

M. Melanson donne avis de motion 57 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance de tout genre, depuis le 12 octobre 2010, entre le ministère de la Santé, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité, l'Hôpital régional Georges-L. Dumont, la ministre de la Santé et tout membre du personnel ou ministère associés aux agences ci-dessus, portant sur la question du nombre de patients de soins de longue durée qui occupent les lits de soins aigus à l'hôpital régional Georges -L. Dumont y compris toute recommandation ou suggestion afin de traiter la situation.

M. Collins donne avis de motion 58 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, échangée depuis le 12 octobre 2010 entre le ministère de la Santé, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité, le Moncton Hospital, la ministre de la Santé et tout membre du personnel ou ministère associés aux organismes susmentionnés, relativement au nombre de patients de soins de longue durée qui occupent des lits pour soins aigus au Moncton Hospital, y compris toute recommandation ou suggestion quant à la façon de régler la situation.

M. Arseneault donne avis de motion 59 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance de tout genre, depuis le 12 octobre 2010, entre le ministère de la Santé, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité, l'Hôpital régional

d'Edmundston, la ministre de la Santé et tout membre du personnel ou ministère associés aux agences ci-dessus, portant sur la question du nombre de patients de soins de longue durée qui occupent les lits de soins aigus à l'Hôpital régional d'Edmundston, y compris toute recommandation ou suggestion afin de traiter la situation.

M. Fraser donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, échangée depuis le 12 octobre 2010 entre le ministère de la Santé, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité, l'Hôpital régional de Miramichi, la ministre de la Santé et tout membre du personnel ou ministère associés aux organismes susmentionnés, relativement au nombre de patients de soins de longue durée qui occupent des lits pour soins aigus à l'Hôpital régional de Miramichi, y compris toute recommandation ou suggestion quant à la façon de régler la situation.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 24, après quoi elle se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

24, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 39	(28 avril 2011) ;
réponses aux pétitions 12, 13, 16 et 17	(28 avril 2011) ;
documents demandés dans l'avis de motion 31	(29 avril 2011).